

**DECISION DU MAIRE**

**N°2025/NLB/FB/VP/100**

**OBJET : SIGNATURE DU MARCHE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC DE REHABILITATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT RUE ARISTIDE BRIAND A NANGIS - LOT 01 TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT**

Nolwenn LE BOUTER, Maire de la commune de Nangis,

**VU** le Code de la commande publique, notamment en ses articles L2123-1, R2123-1,

**VU** la commission MAPA en date du 3 mars 2025,

**VU** le rapport d'analyse,

**VU** les notifications de rejet des offres remises par les sociétés COLAS, EIFFAGE, RCM, SETA TERIDEAL, TERE et VRD de la Brie en date du 8 mars 2025,

**CONSIDERANT** que l'opérateur économique VALENTIN a déposé l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres,

**DECIDE**

**Article 1** : Attribue le lot 01 travaux d'assainissement, relatif au marché de travaux d'aménagement de l'espace public et de réhabilitation des réseaux d'assainissement rue Aristide Briand à Nangis à l'entreprise VALENTIN, sise 6 chemin de Villeneuve à Marne-la-Vallée cedex 2 (77436).

**Article 2** : Dit que le montant est fixé à 449 797,43€ H.T soit 539 756,92€ TTC avec un taux de TVA à 20%.

**Article 3** : Signe ledit marché et toutes les pièces s'y rapportant

**Article 4** : Dit que la dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours.

**Article 5** : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision du Maire.

**Article 6** : Copie de cet acte sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Provins,
- Madame le Receveur Municipal,
- Madame la Directrice du service financier,
- Monsieur le Directeur des services techniques,
- Le titulaire du marché

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine réunion conformément aux dispositions de la Loi.

Fait à Nangis, le 17 mars 2025

Le Maire  
Nolwenn LE BOUTER



Certifié exécutoire compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture

Le .....

Et de la transmission ou notification et publication

Le .....

Le Maire  
Nolwenn LE BOUTER



*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Melun à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*

*La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20250317-2025-100-CC  
Date de télétransmission : 17/03/2025  
Date de réception préfecture : 17/03/2025